

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel le 17 Février 2009 sous la présidence de M. Jean-Jacques BELLET, maire.

Etaient présents : BELLET Jean-Jacques - GAUTHIER Claude - JOLY Eliane - MARTINEZ Michel - RAVIOL Brigitte – PARISIO Jean-Paul - AMORESE Patricia - SAPPEY Bernard - CRISTINI Magali - RIONDET Laurence - DAVID Pascale – MONTAPERTO Maria – BONNARD Jean-François – FERA Damiano - DUPUY Thierry - ROUVEURE Didier – VIEILLY Nathalie – CORBET Jean-Luc – TRICOLI Laurent - ANDRE Simone

Absents ont donné pouvoir : Christian FILLION a donné pouvoir à Bernard SAPPEY

Jean-Pierre ORSI a donné pouvoir à Michel MARTINEZ

Yvanna FAURE-GEORS a donné pouvoir à Jean-Jacques BELLET

Isabelle LOMBARD a donné pouvoir à Magali CRISTINI

Daniel PIVETTA a donné pouvoir à Pascale DAVID

Sylviane GRENIER a donné pouvoir à Didier ROUVEURE

Absente : Danièle ROLLAND

Maria MONTAPERTO a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire évoque le récent décès de M.GRENIER, époux de Mme Sylviane GRENIER, conseillère municipale. Il déclare que cette personne a beaucoup donné pour la commune et que c'était un grand « Amoureux » de Varcès. Le maire demande que lui soit rendu hommage par une minute de silence.

Didier ROUVEURE remercie Jean-Jacques BELLET pour son attention.

Jean-Jacques BELLET propose que le PV du CM du 3 Février (envoyé ce jour) soit soumis à approbation lors du CM du 17 Mars 2009.

## **Finances :**

### **1. Compte de Gestion 2008**

Rapporteur : Michel MARTINEZ

Concernant l'approbation du compte de gestion par Mme la Trésorière Principale de Vif, Mme Anne BOURNE.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de Gestion de l'exercice 2008.

Vote pour approuver la proposition telle que mentionnée ci-dessus:

- pour : 20
- abstentions : 6 (Didier ROUVEURE, Nathalie VIEILLY, Jean-Luc CORBET, Sylviane GRENIER pouvoir à D.ROUVEURE, Laurent TRICOLI, Simone ANDRE)

### **2. Affectation des Résultats 2008 au Budget Primitif (B.P) 2009**

Rapporteur : Michel MARTINEZ

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2008 au Budget Primitif (B.P) 2009, telle que décrite ci-dessous.

FONCTIONNEMENT : Résultat de clôture : excédent 653 531,99 €

INVESTISSEMENT : Résultat de clôture avec reste à réaliser 2008 : déficit - 609 462,57 €

- Pour couvrir le DEFICIT EN INVESTISSEMENT, il est proposé au Conseil Municipal de prélever sur la section de fonctionnement, un montant de 609 462,57 € et d'affecter cette somme en RECETTES D'INVESTISSEMENT, chapitre 10, ligne 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé".
- Il est proposé d'autre part d'affecter l'excédent résiduel de 44 069,42 € à la section RECETTES DE FONCTIONNEMENT, Ligne 002, "excédent de fonctionnement reporté" sur l'exercice 2009

Vote pour approuver la proposition telle que mentionnée ci-dessus:

- pour : 20
- abstentions : 6 (Didier ROUVEURE, Nathalie VIEILLY, Jean-Luc CORBET, Sylviane GRENIER pouvoir à D.ROUVEURE, Laurent TRICOLI, Simone ANDRE)

### **3. Budget Primitif de la commune 2009**

Rapporteur : Michel MARTINEZ

#### A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits des services du domaine et des ventes (Restaurant scolaire, Garderie-Péri-Scolaire, Transport Scolaire, Reversement salaire des budgets annexes)

#### – Contributions Directes

Il est proposé d'augmenter les taux de 2 taxes locales (Taxe d'habitation 2.5%, foncier bâti :3.5%).

|                  | Taux 2005 | Taux 2006 | Taux 2007 | Taux 2008 | Taux 2009 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taxe habitation  | 8.06%     | 8.46%     | 8.46%     | 9.14%     | 9.37%     |
| Foncier Bâti     | 19.94%    | 20.93%    | 20.93%    | 22.61%    | 23.40%    |
| Foncier Non Bâti | 58.60%    | 61.53%    | 61.53%    | 66.46%    | 66.46%    |

- Pour information, le taux de la taxe professionnelle est de 21, 48% pour 2009 (Taux identique à toutes les communes de la Métro)

#### – La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (pour information)

La perception de cette taxe est depuis le 01/01/2005 la compétence de la Métro. Toutes les charges liées à la collecte des ordures ménagères et à la déchetterie ont été transférées à la Métro.

La recette 2008 de la métro est de 2 023 774 € qui correspond à un taux d'imposition de 10.45% en 2008. En 2009 le taux baisse et sera de 9,29%.

- Attribution de Compensation l'Attribution de Compensation nous est reversée par la Métro la recette prévue est d'environ de 1 447 500 €.

- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)

La DSC nous est reversée par la Métro la recette prévue est d'environ 287 500 €.

- Taxe sur les Pylônes Electriques est d'environ de 117 430 €.

-La Taxe d'électricité est d'environ 52 500€

- La DGF (dotation forfaitaire) est d'environ de 918 700 €

Le montant total des recettes de fonctionnement 2009 prévu est de 7 526 657.42 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces recettes de fonctionnement.

Débat :

Didier ROUVEURE indique que le groupe de l'opposition a envoyé une question orale.

Jean-Jacques BELLET dit qu'elle sera traitée après le budget.

Didier ROUVEURE déclare que cette question remettait en cause la nouvelle taxe sur l'électricité.

Jean-Jacques BELLET dit qu'on peut traiter la question du groupe d'opposition. Il donne lecture de cette question et répond que la Métro, le Conseil Général, la commune n'ont pas la qualité d'autorité « organisatrice » de la distribution d'électricité mais que cela n'empêche le Conseil Général de l'Isère de percevoir la taxe. La Métro a voté le 19 décembre 2008 la nouvelle taxe sur les ménages (elle coûtera entre 40 et 70 € à chaque ménage). Il n'a jamais dit que la Métro aller percevoir la TLE mais qu'elle pourrait être amenée à percevoir, ce qui est différent.

Il rappelle que le montant de la taxe sur l'électricité sera déduit de l'augmentation des impôts et que, lors du débat, il a donné 5 raisons et que l'opposition n'en a retenue comme par hasard qu'une seule.

Didier ROUVEURE estime qu'il n'est pas fondé de dire que La Métro pourra reprendre à son compte la perception de cette taxe.

Jean-Jacques BELLET rappelle que le débat sur la TLE a déjà été fait et qu'en vertu du règlement intérieur, il n'y a pas de débat sur les questions orales.

Vote pour approuver la proposition telle que mentionnée ci-dessus:

- pour : 20
- contre : 6 (Didier ROUVEURE, Nathalie VIEILLY, Jean-Luc CORBET, Sylviane GRENIER pouvoir à D.ROUVEURE, Laurent TRICOLI, Simone ANDRE)

## B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Dans le poste dépenses de personnel :
  - 43 changements d'échelon
  - 4 changements de grade
  - 1 promotion interne
  - 2 titularisations
  - Augmentation de la valeur du point d'indice de 1%

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3 725 000 € soit une augmentation de 3.47% (par rapport au BP 2008)

- Dans le chapitre subventions
  - Le montant des subventions aux associations : scolaires (sortie pédagogique, scolaire non varçois), sport, culture et patrimoine, social est de 115 000 €
  - Le montant des subventions RPA : 59 371.14 €, BAS: 82 468.09 €, CSC : 502 687.34 € soit un total de 644 530 € (revoir montant 2008)

- Participations

Dans le chapitre Participations aux organismes de regroupement et aux syndicats

Le montant total 2009 est de 540 500 € dont 119 200 €

pour SIVOM, 403 100,00 € pour SIVASP.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement pour 2009 est de 7 526 657.42 € soit + 2.9364% (par rapport au BP 2008).

## AUTOFINANCEMENT

Le Budget Primitif 2009 dégage un autofinancement de 312 403.42 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces dépenses de fonctionnement.

### Débat

Jean-Luc CORBET déclare qu'en 2008, la Chambre Régionale des Comptes avait demandé que le déficit du SIVASP soit couvert sur l'année 2008.

Michel MARTINEZ explique, qu'oralement, le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes en charge de ce dossier a accepté que ce déficit soit couvert sur 2 ans (2008 et 2009).

Jean-Jacques BELLET fait un point sur le SIVOM d'Uriol avec un déficit de 44 000 €. Ce déficit sera comblé sur 2009.

Didier ROUVEURE demande si les départs à la retraite en 2009 seront remplacés.

Jean-Jacques BELLET répond qu'il y aura 2 départs prévus, celui de Monique CRISTINI (bibliothèque) sera remplacé et celui de Tony VERDUNO (services techniques) sera étudié si nécessité.

Vote pour approuver la proposition telle que présentée ci-dessus:

- pour : 20
- contre : 6 (Didier ROUVEURE, Nathalie VIEILLY, Jean-Luc CORBET, Sylviane GRENIER pouvoir à D.ROUVEURE, Laurent TRICOLI, Simone ANDRE)

## C – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 312 403.42 € : Virement section Fonctionnement affecté à l'investissement
- 609 462.57 € : Excédent de fonctionnement
- 231 000.00 € : Amortissement des immobilisations
- 219 000.00 € : Retour de TVA (remboursement de TVA sur investissement de 2007)

- 20 000.00 € : Taxe Locale d'Équipement
- 542 551 € : Estimation des subventions et participations attendues
- 750 000 € : Produits de Cessions (bâtiment des instituteurs 300 000€, RIE 290 000€, Maison FAILLANT 160 000 €)
- 760 444.59 € : Emprunt éventuellement nécessaire pour équilibrer les dépenses 2008

Total des recettes d'investissement : 3 444 861.58 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces recettes d'investissement.

### Débat

Jean-Luc CORBET demande ce que représente le chapitre 1326 « autre EPL ».

Michel MARTINEZ répond que ce chapitre englobe la subvention de la CAF de 172 500 € pour la halte-garderie, la subvention de la Métro pour la ZAC et la subvention de La Métro pour les logettes de containers à ordures ménagères

Michel MARTINEZ indique qu'un travail important a été effectué pour rechercher des subventions, notamment par M. le Maire au niveau du projet de la Giraudière.

Vote pour approuver la proposition telle que mentionnée ci-dessus:

- pour : 20
- contre : 6 (Didier ROUVEURE, Nathalie VIEILLY, Jean-Luc CORBET, Sylviane GRENIER pouvoir à D.ROUVEURE, Laurent TRICOLI, Simone ANDRE)

### D – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Déficit Investissement 2008 : 537 249.92 €

Frais d'études : 346 900.02 €

- ASSISTANCE ZA PRE DE L'ORME
- AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ETANG BEYLIER
- AMENAGEMENT DES VOIRIES :
  - . PONT ROUTE DU MARTINAIS D'EN BAS
  - . PONT ROUTE DU PAVILLON
  - . ROUTE DE FONTAGNEUX
  - . RUE DE LA PISSARDE PROGRAMME LE CLOS DE RISSET
- ETUDE DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC (SUBVENTIONNE A 80 % )
- ETUDE DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE ) 800,00 € HT / BATIMENT
- ETUDE CHAUFFERIES BOIS RECETTE 75% DE LA DEPENSE
- EXTENSION DES DEUX RESTAURANTS SCOLAIRES
- ETUDES ENVIRONNEMENTALES GIRAUDIÈRE
- ASSISTANCE ZAC GIRAUDIÈRE
- ETUDE OPERATIONNELLE URBAINE GIRAUDIÈRE

- ETUDE GEO TECHNIQUE GIRAUDIERE
- ETUDE POUR AMELIORATION DE LA DESSERTTE FORESTIERE ST ANGE PRE DU FOUR
- ETUDES HALTE GARDERIE

Participation logements Sociaux : 154 185 €

Travaux dans Bâtiments Mairie : 41 647 €  
(Passage au gaz)

Travaux dans Bâtiments Scolaires : 73 640 €  
(Chaufferie Ecole Mallerin et branchement gaz)

Travaux dans Divers Bâtiments  
(Achat Maison FAILLANT, Marché Travaux Bâtiments) : 354 857 €

Travaux de Voirie : 229 600 €  
(Marché à bons de commande, sécurité colline d'Uriol cimetièrre)

Installations de Voirie : 74 416 €  
(Panneaux lumineux, logettes pour conteneurs)

Installations d'Electrification : 63 281 €  
Programme points lumineux, illumination période de Noël)

Informatique (matériels + logiciels tous services confondus + Site Internet) : 62 092 €

Installations Matériels et Outillages Technique : 78 306 €

Mobilier (Agrandissement Halte Garderie et divers) : 45 335 €

Marché de Travaux :

Travaux Aménagement Ambroise Croizat : 453 877 €

Halte Garderie : 300 000 €

Total dépenses d'investissement : 3 444 861.58 €

Le montant total des chapitres 20, 21 et 23 (études, travaux, acquisitions et marchés) est de 2 297 611.66 € pour 2009

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces dépenses d'investissement.

Débat :

Jean-Luc CORBET dit qu'en 2008, 20 000 € avaient été prévus pour la plantation d'arbres du Parc Beylier. Or, peu de plantations ont été réalisées. Quelle en est la raison ?

Jean-Jacques BELLET indique qu'il y a toujours des décalages, des choix. Sur 2008, des travaux non prévus au départ ont été quand même effectués.

Claude GAUTHIER souligne que ces dépenses peuvent aussi apparaître en fonctionnement (si on remplace un arbre par un autre).

Didier ROUVEURE dit qu'au niveau de la ZA Pré de l'Orme, une étude a déjà été effectuée. Il demande si on en refait une autre.

Jean-Jacques BELLET répond par la négative, mais il indique que des aménagements paysagers limités vont avoir lieu, suite à l'étude lancée par la commune. Une étude de la Métro sur l'opportunité de transformer la ZA Pré de l'Orme en zone d'intérêt communautaire est en cours. A son avis, un tel classement sera non seulement intéressant pour la commune, mais aussi pour La Métro du fait de la possibilité de communication avec d'autres zones économiques voisines.

Vote pour approuver la proposition telle que mentionnée ci-dessus:

- pour : 20
- contre : 6 (Didier ROUVEURE, Nathalie VIEILLY, Jean-Luc CORBET, Sylviane GRENIER pouvoir à D.ROUVEURE, Laurent TRICOLI, Simone ANDRE)

Didier ROUVEURE explique le vote « contre » du groupe d'opposition contre le BP 2009 et donne lecture d'un texte rédigée par son groupe.

Le groupe d'opposition estime que les dépenses surévaluées n'ont d'autre but que de justifier de nouvelles augmentations d'impôts. Il est opposé à la création de la nouvelle taxe sur l'électricité et aurait aimé que le budget soit plus clair. Didier ROUVEURE demande à ce que ce texte soit joint au compte-rendu du conseil municipal.

Didier ROUVEURE remercie le maire et son équipe pour la communication des chiffres sur le budget. Il souhaiterait que ce débat puisse avoir lieu au sein d'une commission finances.

Jean-Jacques BELLET déclare que si Didier ROUVEURE et l'opposition demandent des détails ou des précisions sur le budget, l'équipe municipale est prête à leur fournir. Par contre, il est impossible de transmettre le CA non voté. Il faut être plus précis dans les demandes.

Le Maire donne lecture d'un texte de l'opposition et cite le PV du CM du 15/04/2008.

En effet, lors de ce CM, l'opposition trouvait les investissements pas très importants. Alors que dans son récent texte l'opposition trouve les investissements trop importants : c'est contradictoire. Dans ce même CM du 15 avril 2008, l'opposition n'a en aucun cas évoqué les coûts de fonctionnement contrairement à ce qu'elle affirme aujourd'hui.

Didier ROUVEURE dit ne pas avoir eu tous les chiffres sur le budget de l'eau.

Jean-Jacques BELLET rappelle que lors de la séance du CM du 9 décembre 2008 il a proposé à l'opposition de choisir les investissements du budget de l'eau à supprimer pour ne pas augmenter les impôts. L'opposition se contente de critiquer mais n'a pas pris ses responsabilités.

Jean-Luc CORBET déclare que l'opposition était prête à débattre des opérations d'investissements à éventuellement supprimer ou décaler.

Nathalie VIEILLY estime que les dépenses sont surévaluées.

Jean-Luc CORBET pense que sur le BP 2009, les dépenses d'investissements ne seront pas toutes réalisées.

Michel MARTINEZ déclare que, sur l'exercice 2008, les recettes ont été supérieures aux recettes prévues.

Jean-Jacques BELLET dit que tout le monde sait qu'il est difficile, voire impossible, de réaliser l'ensemble des investissements prévus, qu'il est admis que réaliser 80% des investissements prévus est considéré comme normal. Cependant, la liste des investissements proposés est à réaliser. On ne connaît pas à ce jour les investissements qui, pour une raison indépendante de notre volonté, ne pourront être réalisés. Il rappelle que la comptabilité lui impose de présenter un budget en équilibre. Si les investissements ne sont pas tous réalisés, la commune empruntera moins.

Nathalie VIEILLY trouve qu'on ne peut pas désendetter la commune en continuant à emprunter.

Jean-Jacques BELLET rappelle à Nathalie VIEILLY que, dans l'audit qui a été présenté, il était prévu un emprunt pour financer la halte-garderie et les travaux de la rue Ambroise Croizat et qu'il a été dit, lors de cette présentation, que l'endettement continuerait d'augmenter jusqu'en 2009 et que le désendettement de la commune ne serait effectif qu'à partir de 2011.

### **Budget de l'eau**

#### **4. Compte Administratif Eau 2008**

Rapporteur : Michel MARTINEZ

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'eau 2008.

Les Résultats de l'Exercice 2008 sont les suivants :

|   |             |
|---|-------------|
| EXPLOITATION Résultat de clôture Excédent :   | 73 562.16 € |
| INVESTISSEMENT Résultat de clôture Excédent : | 4 209.24 €  |

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats et de les affecter au budget 2009.

#### **Débat :**

Jean-Luc CORBET demande quel sera le montant des subventions sur l'opération d'Allières.

Michel MARTINEZ demande à G.VEYRET-ABRAN des précisions sur le sujet. Ce dernier répond, qu'à priori, sur 590 000 € HT de travaux, la commune obtiendra 59 000 € de subvention du conseil général (soit 10 %). Par contre, aucune subvention de l'Agence de l'eau ne semble pouvoir être attendue, car les critères d'attribution de l'Agence ont changé : l'Agence de l'Eau ne subventionne plus que les travaux qui ont pour but d'améliorer la qualité sanitaire de l'eau distribué.

Le maire sort de la salle pour le vote.

Vote pour approuver la proposition telle que présentée ci-dessus : unanimité

## **5. Compte de Gestion Eau 2008**

Rapporteur : Michel MARTINEZ

Concernant l'approbation du compte de gestion par Mme la Trésorière Principale de Vif, Mme Anne BOURNE.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2008.

Vote pour approuver la proposition telle que présentée ci-dessus : unanimité

## **6. Décision Modificative Eau 2009**

Rapporteur : Michel MARTINEZ

Le BP 2009 ayant été voté avant le vote du compte administratif 2008, il convient aujourd'hui d'incorporer les résultats de l'exercice 2008 au budget 2009.

Décision Modificative comme suit :

| <b>EXPLOITATION</b>                               | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|---|-----------------|-----------------|
| Compte 6071 Achat de compteurs                    | + 1 900,00      |                 |
| Compte 6152 Entretien réparations                 | + 1 200,00      |                 |
| Compte 6331 Versement de transport                | + 382,00        |                 |
| Compte 66112 Intérêts courus non échus            | + 1 800,00      |                 |
| Compte 023 Virement a la section d'Investissement | + 68 280,16     |                 |
| Compte 002 Excédent antérieur reporté             |                 | + 73 562,16     |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                             | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| Compte 205 Concessions, Brevets, Droits           | + 5 000,00      |                 |
| Compte 21531 Installations Réseaux AEP            | + 2 489,40      |                 |
| Compte 001 Excédent Antérieur reporté             |                 | + 4 209,24      |
| Compte 1641 Emprunts en Euro                      |                 | -65 000,00      |
| Compte 021 Virement de la section d'Exploitation  |                 | + 68 280,16     |

Pour équilibrer les recettes, il était prévu un emprunt de 388 198 €. pour l'année 2009, suite à cette décision modificative, l'emprunt est diminué de 65 000 €. Donc il devient 323 198 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget 2009 de l'Eau.

Vote pour approuver la proposition telle que présentée ci-dessus :

- pour : 20
- abstentions : 6 (Didier ROUVEURE, Nathalie VIEILLY, Jean-Luc CORBET, Sylviane GRENIER pouvoir à D.ROUVEURE, Laurent TRICOLI, Simone ANDRE)

## **Urbanisme**

### **7. Saisine de l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL.RG) pour l'acquisition et mise en réserve foncière de la parcelle AC 661**

Rapporteur : Jean-Paul PARISIO

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 324-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-11323 du 31 octobre 2002 créant l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise, EPFL.RG ;

Considérant qu'il apparaît à la lumière de l'étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) sur le secteur de La Giraudière, que ce dernier, de par sa situation géographique, son importance et ses potentialités, constitue un secteur stratégique pour le développement futur de la commune ;

Considérant que la commune envisage de lancer une opération d'aménagement sur une quinzaine d'années concernant ce secteur, opération ayant notamment pour but de permettre à la commune de réaliser environ 400 logements, dont 35 % de logements sociaux (seuil minimal pour bénéficier de l'aide au foncier de La Métro par tènement acquis).

Considérant que cela permettrait à la commune, qui connaît un rythme de construction annuel de l'ordre de 50 logements, de diversifier la production d'habitat et notamment l'orienter vers les jeunes couples primo-accédant et le locatif ;

Considérant que les objectifs sus-mentionnés correspondent aux objectifs du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune et à ceux du Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé par Grenoble Alpes Métropole ;

Considérant qu'il relève de l'intérêt général de permettre à la commune de maîtriser une partie au moins du foncier du secteur de la Giraudière, dans l'optique de négociation avec des aménageurs dans le cadre de la future opération d'aménagement de cette zone, opération qui doit désormais démarrer au plus tôt du fait de l'arrivée sur la commune des militaires du 7<sup>ème</sup> bataillon de Chasseurs Alpains en 2012,

Considérant que les Consorts SEIGLE pourraient être disposés à vendre la parcelle AC 661 (27 930 m<sup>2</sup>), située en zone AU1 du PLU, au lieu-dit « Les Coins », pour un prix de 54 € / m<sup>2</sup>,

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal :

- DE DEMANDER une mise en réserve foncière par l'EPFL.RG au titre du dispositif « Habitat et logement social » de la parcelle AC 661,

- D'AUTORISER l'EPFL.RG à mener toutes les négociations nécessaires à l'acquisition, de la propriété précitée, notamment par l'intermédiaire de son négociateur foncier, Territoires 38, sur la base de l'estimation des domaines établie à l'occasion de l'acquisition,
- DE S'ENGAGER à respecter toutes les conditions de portage définies dans le règlement intérieur de l'EPFL.RG tant sur le plan général que pour les conditions particulières relevant du dispositif « Habitat et logement social »,
- DE NOTER QUE pour les réserves foncières réalisées au titre du dispositif « Habitat et logement social », sont recevables les tènements s'intégrant dans une opération comportant un minimum de 20% de logements constitutifs du parc social (au sens de la loi Solidarité et renouvellement urbain - SRU) ou à vocation sociale (au sens de l'action sociale des collectivités),
- DE NOTER QUE la cession des biens se fera conformément à l'option de paiement à l'acte (art. 4.3.a du règlement intérieur de l'EPFL.RG),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réserve foncière et notamment la convention de portage ainsi que la convention de mise à disposition le cas échéant.

Vote pour approuver les propositions telles que présentées ci-dessus : unanimité

## **Travaux**

### **8. Marché de travaux pour la requalification de la rue Ambroise Croizat (Appel d'Offres Ouvert) – Autorisation de signer le marché.**

Rapporteur : Claude GAUTHIER

Par délibération en date du 8 juillet 2008, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec La Métro pour réaliser les travaux de requalification la rue Ambroise Croizat.

La maîtrise d'oeuvre pour ces travaux de requalification est assurée par le cabinet Daniel Hottellier.

Un appel d'offres ouvert a été lancé en application des articles 33.3ème alinéa et 57 à 59 du Code des marchés publics pour la désignation de l'entreprise chargée de réaliser les travaux correspondants.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes réunie le 6 novembre 2008, a agréé les candidats suivants :

- Groupement SPIE BATIGNOLLES-PETAVIT-CARRON
- Groupement EHTP-GUINTOLI
- Groupement MOULIN TP-SOLS ALPES-STPG
- Entreprise MIDALI
- SCREG-SUD-EST
- Groupement COLAS-CONVERSO
- Entreprise ALLOUARD
- EUROVIA ALPES

Lors de sa séance du 15 janvier 2009, la commission d'appel d'offres du groupement de commandes a attribué le marché au groupement d'entreprises COLAS/CONVERSO présentant les qualifications et références nécessaires et dont l'offre d'un montant de 605 696,08 € H.T soit 724 412,51 € TTC a été jugée économiquement la plusavantageuse.

Il est en conséquence proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux de requalification de la rue Ambroise Croizat sur la commune de Varces Allières et Risset avec le groupement d'entreprises COLAS/CONVERSO pour un montant de 605 696,08 € H.T soit 724 412,51 € TTC.

Vote pour approuver la proposition telle que présentée ci-dessus : unanimité

Jean-Jacques BELLET suspend la séance et donne la parole au public.

Séance levée à 22 h 45.

Réponse du groupe majoritaire à Monsieur Rouveure, leader de l'opposition,

En réponse au courrier du 3 février que vous avez souhaité joindre au compte rendu du conseil municipal ; je vous confirme que contrairement à ce que vous avez écrit, vous n'avez, dans aucune de vos interventions, parlé de limiter les coûts de fonctionnement.

Je tiens à vous rassurer M.Rouveure, l'équipe majoritaire n'a pas eu à s'inspirer de vos remarques et encore moins à appliquer les préconisations que vous n'avez jamais faites.

Je vous rappelle que lors du vote du budget de l'eau je vous ai demandé de me donner parmi la liste des investissements prévus, le ou les investissements à supprimer et que je m'engageai à ne pas augmenter le prix de l'eau. Vous avez refusé de prendre **vos responsabilités** et alors, de grâce, arrêtez de nous donner des leçons !

Vous avez affirmé dans votre courrier que les dépenses de fonctionnement avaient été surévaluées pour justifier une augmentation d'impôts de 8 %. Cette accusation est très grave car vous mettez en doute non seulement l'intégrité de l'équipe majoritaire mais aussi le professionnalisme des employés de la commune ce qui est scandaleux. Ce qu'il y a de plus grave c'est votre mauvaise foi car pour arriver à vos fins vous n'hésitez pas à comparer des choux et des carottes !

Je vous rappelle que contrairement à ce que vous affirmez nous n'avons pas inventé les chiffres mais que nous avons fait un budget à partir des informations que l'on nous a données et des informations que l'on nous a laissées.

Je me permets de vous rappeler que si nous avons augmenté les impôts c'est parce l'équipe précédente « a fait un travail remarquable comme le disait un de vos tracts M.Rouveure » travail remarquable qui a été confirmé par l'audit fait par la Société Stratorial !

En fait que nous reprochez-vous M.Rouveure?

- a) **Pour le fonctionnement** : d'avoir fait plus de recettes que prévues au budget et d'avoir bien maîtrisé les dépenses, notamment la masse salariale. Pour être objectif, nous avons aussi bénéficié de circonstances favorables sur 2 points ; le financement des logements sociaux qui n'ont pu être réalisés en 2008 et le budget « entretien des voies et réseaux » qui n'a pas été consommé complètement car le marché a été signé plus tard que prévu
  
- b) **Pour l'investissement** : trois investissements importants ont été décalés sur 2009. La halte garderie et les travaux de la rue Ambroise Croizat, parce que les délais d'instruction, de rédaction des appels d'offres, de consultation, de dépouillement et de signature des marchés ont été bien plus longs que prévu et les études sur la Giraudière parce que nous avons souhaité nous laisser le temps de mieux négocier !! Je me permets de vous rappeler que nous allons réaliser une économie de 300 K€ sur les travaux de la rue Ambroise Croizat

Veillez nous excuser M.Rouveure d'avoir bien géré la commune!!!!

Le Maire  
J. J. BELLET

Page suivante : déclaration du groupe « Vouloir Avancer et Réussir » (explication de vote sur B.P 2009)

Nous adressons à ce budget les mêmes reproches qu'au précédent :

- une surestimation des dépenses
- une trop forte évolution des impôts locaux
- un appel à l'emprunt non justifié

Concernant le fonctionnement :

- Des dépenses de fonctionnement encore une fois surestimées, et ce en totale contradiction avec la volonté affichée de réduire ces dépenses.

Comme nous l'avons déjà dit, **ces dépenses surévaluées** n'ont pas d'autre objet que de **justifier une augmentation des impôts**, rendue alors nécessaire pour pouvoir continuer à générer de l'autofinancement.

Au final, nous savons déjà que les dépenses seront moindres et l'autofinancement augmenté d'autant.

- La réduction, par rapport aux préconisations de l'audit, de l'augmentation des impôts locaux aurait pu nous réjouir si elle n'avait pas été accompagnée par **un nouvel impôt** pour le contribuable varçois : la taxe communale sur l'électricité.

Nous savons tous que l'argument selon lequel cette taxe vient en diminution de l'augmentation initialement prévue des taxes locales est un leurre. Nous sommes bel et bien devant un nouvel impôt, **qui vient s'ajouter**, et non se soustraire, aux autres impôts.

Concernant l'investissement :

Emprunter va à l'encontre d'un désendettement souhaité de la commune. Pour ne pas faire appel à l'emprunt **une diminution des dépenses** prévues en investissement sera nécessaire. Comme pour le précédent budget, avec un autofinancement qui sera plus important que prévu, et des investissements qui seront, au final, réduits, gageons que cet emprunt ne sera pas nécessaire.

En conclusion :

Dégager de l'autofinancement ou éviter l'emprunt n'est pas critiquable en soi, loin de là, mais si l'objectif est louable, la manière l'est moins. Nous aurions aimé **un budget plus rigoureux, et surtout plus transparent**, sur les objectifs que vous souhaitez en fait atteindre à savoir **un « rattrapage » du niveau d'imposition, jugé « insuffisant » pour une commune de la taille de Varcès.**

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

*Le groupe « Vouloir Avancer et Réussir »*

*Didier Rouveure – Nathalie Vieilly – Jean-Luc Corbet – Sylviane Grenier – Laurent Tricoli – Simone André*